

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN

Il sera procédé du **mercredi 20 septembre 2023 au mercredi 25 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du PARC EOLIEN DE MORGAT, composé de deux éoliennes et d'un poste de livraison, sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN, déposée par la société PARC EOLIEN DE MORGAT.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage : Société PARC EOLIEN DE MORGAT, dont le siège se situe au 50 rue Madame de Sanzillon 92110 CLICHY, Tel : 06 72 56 68 81.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'absence d'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société PubliLégal est mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-morgat>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :

projet-eolien-morgat@mail.registre-numerique.fr

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de LA JARRIE-AUDOUIN, 4 Route de Loulay 17330 LA JARRIE-AUDOUIN, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de LA JARRIE-AUDOUIN, siège de l'enquête, 4 Route de Loulay 17330 LA JARRIE-AUDOUIN, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Alain MORISSET, retraité – Ingénieur en chef, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Géralde BRAUD, retraité de l'Armée de l'Air (officier), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de LA JARRIE-AUDOUIN, dans les conditions suivantes :

- Mercredi 20 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Lundi 25 septembre 2023 de 15h00 à 18h00
- Lundi 2 octobre 2023 de 15h00 à 18h00
- Vendredi 6 octobre 2023 de 15h00 à 18h00
- Mercredi 11 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 25 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société PARC EOLIEN DE MORGAT.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de LA JARRIE-AUDOUIN pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.